



Administration Communale d'Estinnes



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées.

Le/les demandeur(s) est/sont Madame Margherita Lamendola demeurant Mon Gaveau 6 B à 7110 Strépy-Bracquegnies.

Le terrain concerné est situé rue de Mons, 48 à 7120 Estinnes-au-Val et cadastré division 2, section A n°516H, 519R, 519S.

Le projet est de type : Démolition d'une habitation vétuste et construction d'un immeuble de 16 appartements, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2. § 1er 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 08h30 à 12h et de 13h à 16h (le lundi, mardi et le vendredi jusque 12h) à l'adresse suivante : Estinnes, Service Urbanisme, Chaussée Bruneault(EMT) 232, 7120 Estinnes :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme CLOQUETTE, téléphone : 064/311.321, mail : cadredevie@estinnes.be, dont le bureau se trouve à Estinnes-au-Mont, Chaussée Bruneault, 232.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 août 2025 au 1er septembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Estinnes, Chaussée Bruneault(EMT) 232 à 7120 Estinnes ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : cadredevie@estinnes.be